Les Nouvelles

LE PETIT BACHYNOIS

BRÈVES

L'actualité de la commune

Le dimanche 06 novembre, suite au second confinement, la médiathèque mettait en place avec la motivation des bénévoles le « click & collect » pour permettre aux lecteurs d'assouvir leur passion.

Le mercredi 11 novembre, en raison des préconisations sanitaires, les élèves du groupe scolaire n'ont pas entonné la Marseillaise lors de la commémoration qui était limitée à la présence de M. le Maire, du président des anciens combattants et de leur porte drapeau.

Comme chaque année, afin de préparer vos jardins pour récolter vos futurs légumes ou nourrir vos massifs fleuris, du compost était à votre disposition derrière la salle des fêtes.

Le 27 novembre, l'association de parents d'élèves du groupe scolaire a proposé à la vente des paniers de légumes de saison et locaux.

La municipalité continue d'agrémenter certains lieux de promenade en favorisant le repos des marcheurs par la pose de bancs, ici à la chapelle d'hôtel.

Le conseil municipal du 18 novembre 2020 (extrait)

Le mercredi 18 novembre, le conseil municipal s'est réuni.
Après la validation du compte-rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

1. Décision budgétaire : modification n°1
Le conseil valide quelques ajustements budgétaires comme suit :
- En section d'investissement, en dépense, il faut ajouter 6 000€ au compte 2031 pour les dépenses d'évolution de site Internet (sécurisation, accès mobile, dépense de 1 954€), montant provisionné à partir du compte 2111.
- En section d'investissement, en dépense, il faut ajouter 200 000€ au compte 2151 pour les dépenses de réfection de la voirie et trottoirs pour la rue Calmette, montant provisionné à partir du compte 2111.

2. Etalement des charges liées à la crise sanitaire.
Nos finances nous permettent de faire face aux dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le conseil décide de ne pas demander l'étalement de ces dépenses sur plusieurs années comme proposé par l'état.

3. Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.
Le Conseil décide de proroger la convention territoriale Globale (CTG) avec la caisse d'allocations familiales.
Elle permet un partenariat avec la CAF pour des aides financières afin de faciliter la gestion du périscolaire.

4. Convention entre la CCPC et la commune pour le groupement de commandes « assistance à maitrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression » .
Le conseil décide de renouveler l'adhésion au groupement de commande pour une durée de 3 ans.

5. Convention entre la CCPC et la commune pour le groupement de commandes « fourniture et/ou pose de peinture de marquage au sol ».
Le conseil décide d'adhérer à ce groupement de commandes, ce qui permettra de diminuer les coûts.
A ce jour, la dernière intervention de cet été s'est élevée à 2469 € TTC pour le refaire.

6. Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPC.
M. Philippe Delcourt, volontaire, est désigné pour représenter la commune de Bachy à cette commission. Son but est d'établir un rapport visant à déterminer l'évaluation des transferts de charges liés aux prises de compétence.

7. Autorisation permanente au Maire pour la signature de conventions avec le département pour la réalisation de travaux aux abords de (ou sur) la départementale RD955.
Suite au renouvellement du Conseil, M. le Maire est autorisé, de façon permanente et pendant toute la durée du mandat, à signer toute convention avec le département pour la réalisation de travaux aux abords de la RD955.

8. Acquisition de la parcelle ZD38 au hameau de la gare.
L'acquisition de cette parcelle fait partie d'un projet plus global pour relier le hameau de la gare au chemin des « Hupplières » sans devoir emprunter la RD955. Les 1 736 m^2 de cette parcelle permettront aussi un aménagement paysager avec lieu de détente pour les habitants de la gare et les promeneurs.
Il s'agit d'une parcelle, en zone A, ne permettant en aucun cas une quelconque construction. Tous les frais pour cet achat seront à la charge de la commune.
Le conseil donne son accord pour l'achat de cette parcelle.

9. Demande de subvention dans le cadre du plan de relance.
Le projet consiste au remplacement des 2 fenêtres en façade à rue (les petits poucets) et des 3 portes de secours vétustes de la mairie par des fenêtres et des portes répondant aux nouvelles normes thermiques (estimation des travaux 10 560 €) et des aménagements de la rue Pasteur (estimation des travaux 54 935 €).
Le conseil autorise M. le Maire à demander les subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Etat) et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs.

10. Compte-rendu des délégations accordées au Maire dans le cadre de la délibération du CM du 25/05/2020 :

- choix d'une entreprise pour réaliser les trottoirs aux entrées du village, le long de RD955 en 2019. C'est la société EJM pour 77 236 € TTC qui été choisie dans le cadre du groupement de commandes de la CCPC.

- choix d'une entreprise pour réaliser la prolongation de la rue Foch (2019). C'est la société EIFFAGE pour 133 666 € TTC qui a été choisie (un seul marché avec deux lots : voirie et éclairage).

- choix d'une entreprise pour réaliser l'éclairage publique de la prolongation de la rue Foch(2019). C'est la société MAZINGARBE pour 23 016 € TTC qui a proposé l'offre la plus avantageuse.

- choix d'une entreprise pour aménager l'accessibilité à l'entrée du stade (2019). C'est la société EJM pour 25 864 € TTC qui été choisie dans le cadre du groupement de commandes de la CCPC.

- choix d'une entreprise pour réaliser les trottoirs rue Pasteur et rue de Wannehain. C'est la société EJM pour 28 490 € TTC qui été choisie dans le cadre du groupement de commandes de la CCPC.

- choix d'une entreprise pour réaliser les enrobés « Allée de la gare », « Chemin du Moulin », « Fraternité ». C'est la société EIFFAGE pour 46 582 € TTC qui été choisie dans le cadre du groupement de commandes de la CCPC.

11. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Transfert de compétence au 01/01/2021.

La compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme figure au titre des compétences obligatoires des communautés de communes.
La Loi « ALUR de 2014 » conforte cette compétence de plein droit pour les intercommunalités.
Le transfert est néanmoins soumis à la concertation entre les communes et la communauté de communes.
Avant le 31 décembre 2020, les communes ont la possibilité de s'y opposer.

L'opposition au transfert est acquise si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la CCPC se prononcent en ce sens, soit au moins 10 communes représentant 19 000 habitants. Le conseil vote contre la prise de compétence PLU par la CCPC.

12. Taxe d'aménagement pour le lotissement Loger habitat.
L'aménageur Loger Habitat prend l'ensemble de la viabilisation du lotissement entre le cimetière et la salle des fêtes à sa charge ainsi que le chemin reliant cette dernière à l'allée du Château.
Le conseil décide d'appliquer le taux de 5% pour la taxe d'aménagement comme sur la majorité du territoire.

13. Rapport d'activité 2019 de Noréade sur la commune de Bachy.
Les réseaux, gérés par Noréade concernent :
- l'eau potable 16 km, 732 compteurs
- les eaux usées 10 km, 664 logements raccordés
- les bouches incendie 25

En 2019, il y a eu 137 interventions. Il reste 55 habitations à raccorder au réseau public des eaux usées. Actuellement le réseau d'eau potable, rue Calmette, avec de nombreuses fuites, est en complète rénovation (800 mètres environ pour 220 000 €).

Vous trouverez le compte- rendu complet de ce conseil sur le site de la commune.

Informations sur le coronavirus

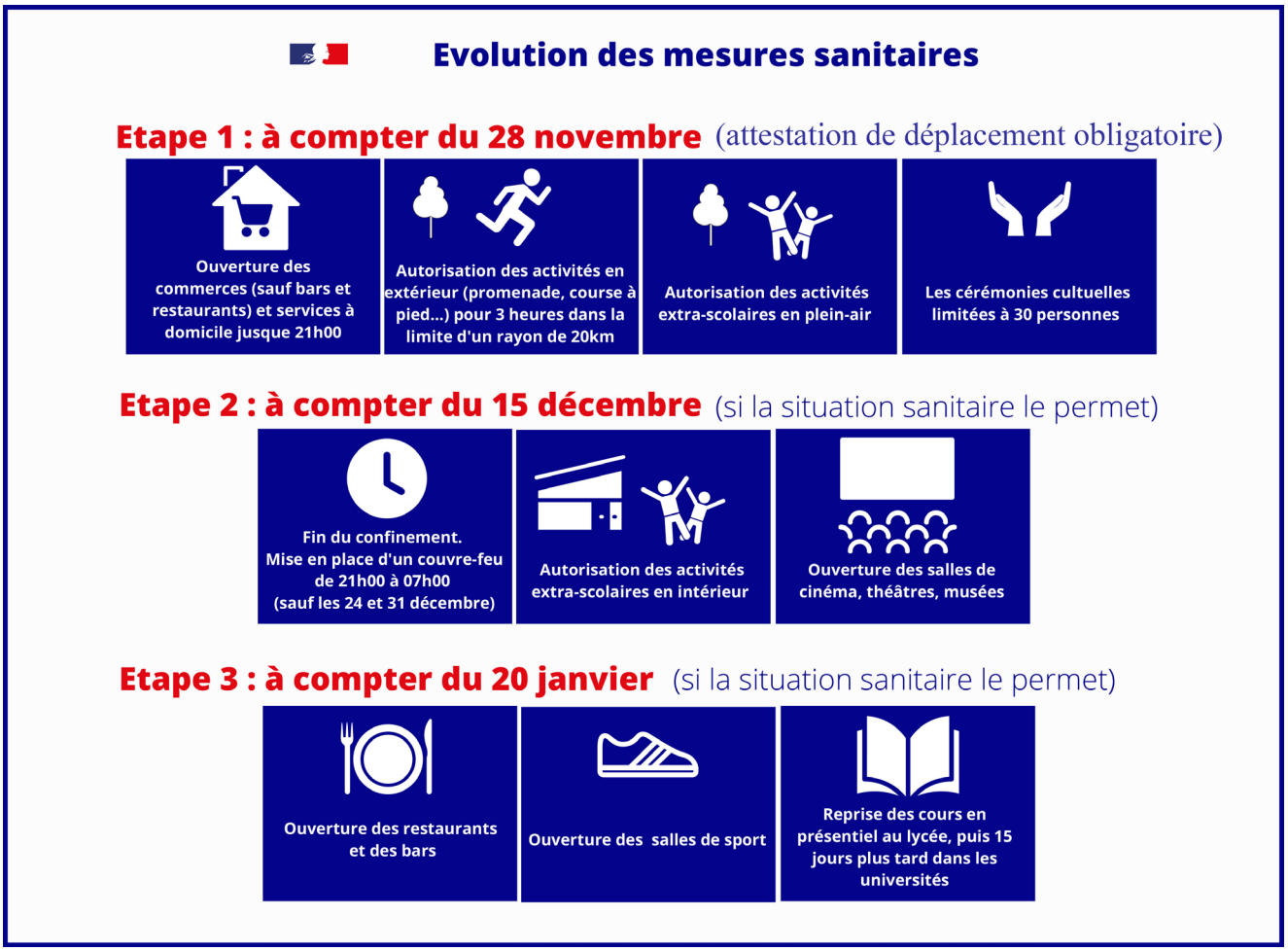

Les informations pratiques

1. Cet hiver, le ramassage des déchets verts ne sera effectué qu'une fois par mois, les 8 décembre, 12 janvier et 9 février. Le retour du ramassage hebdomadaire en matinée se fera le mardi 2 mars. N'oubliez pas de sortir vos poubelles la veille au soir.

2. A partir du mois de janvier, afin de libérer plus vite les trottoirs de la commune des déchets ultimes, le ramassage des sacs d'ordures ménagères sera effectué le mardi dès le matin toutes les semaines et celui du bac de tri sélectif dans l'après-midi toutes les deux semaines.

3. Le "click & collect", mis en place par les bénévoles, étant un succès est maintenu. Depuis le dimanche 29 novembre, la médiathèque accueille à nouveau son public dans les mêmes conditions sanitaires que cet été.

4. Le changement de logiciel et l'adhésion pleine et entière au réseau Graines de culture de la CCPC aura lieu en janvier. Cela permettra aux lecteurs d'emprunter des documents auprès des 32 médiathèques du territoire.

5. Nettoyage du cimetière : pensez à débarrasser les fleurs fanées avant fin décembre en respectant les règles de tri sélectif.

6. La municipalité a regroupé les points de collecte de vêtements « le Relais » et des huiles alimentaires usagées, avec le composteur et le container d'apport volontaire des emballages en verre derrière la salle des fêtes.

Les évènements à venir

1. Passage des calendriers de fin d'année.

M. le Maire a autorisé, pour la société Esterra, Messieurs Rudy Vantorhoudt et Miguel Speelers à proposer le traditionnel calendrier de fin d'année sur la commune du 1 octobre au 31 décembre 2020.
Des personnes mal intentionnées pouvant se présenter en leurs lieu et place, il leur a été demandé d'être en possession du courrier autorisant cette démarche signé par M. le Maire et de leur carte professionnelle ou de tout autre justificatif d'appartenance à Esterra.
Un seul passage est autorisé pour les trois types de collecte (sélective, déchets verts et queue de tri).
La même autorisation a été donnée aux pompiers de Cysoing pour un passage jusqu'au 15 décembre.
Restons vigilants !

2. Conseil des jeunes

Les conditions sanitaires ne le permettant pas, la réunion prévue le samedi 21 novembre à la salle des fêtes pour informer les jeunes de Bachy âgés de 9 à 11 ans ou scolarisés en CM1 / CM2 sur le rôle d'un conseil municipal des jeunes, son fonctionnement et le déroulement des élections n'a pu avoir lieu. Elle est reportée à la deuxième quinzaine de janvier, si la situation sanitaire le permet.

3. Colis des aînés

Suivant le choix émis lors de l'inscription, la distribution à domicile s'effectuera le samedi 19 décembre de 10 h à 12 h.
Votre présence est indispensable.
Le retrait par vos soins pourra s'effectuer à la salle des fêtes de 15h à 17h.

4. Les différentes manifestations de fin d'année

Le colis des aînés, la commémoration du 5 décembre, le spectacle de St Nicolas pour les enfants de l'école et la réception du personnel ne pouvant se dérouler dans les conditions habituelles, elles seront adaptées conformément aux règles sanitaires en vigueur.

5. La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le lundi 14 décembre.

Mairie de Bachy

13, place de la Liberté - 59830 Bachy
Téléphone 03.20.79.66.21
contact@mairie-bachy.fr

Bulletin d'information publié par nos soins avec le concours des membres de la commission : information - communication